



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 9 Mars 2021
Compte rendu N° CM-03/2021

Préambule

Ce mardi soir, l'ensemble des conseillers municipaux se réunissent dans les locaux de la mairie, en salle du conseil. Conformément aux recommandations gouvernementales, les gestes-barrière et le port du masque obligatoires sont strictement respectés.

Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1^{er} adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2^{ème} adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3^{ème} adjoint au Maire,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal,

Est absente et excusée :

- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale, qui a donné son pouvoir à Monsieur BARAT Vincent

Est absent non excusé :

- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal.

La réunion du conseil municipal débute le mardi 9 Mars 2021, à 19 heures 35 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, est le suivant :

1. Convention avec le centre de gestion et délibération pour la sécurité et l'hygiène des agents communaux,
2. Présentation du projet « City-stade » (intervention de M. ROTSAERT, Mmes PINGUET et PINIAU),
3. Délibération pour la gestion des bornes incendie,
4. Présentation d'un devis du SDEA pour l'extension du réseau public pour une propriété de la rue des Charrons,
5. Délibération sur l'attribution des subventions pour l'année 2021,
6. Travail des diverses commissions :

a) Education et Jeunesse

- Réunion commission scolaire (intervention de Mme DESLIENS)
- Visite de l'inspectrice d'Académie pour l'ouverture ou non d'une classe
- Délibération sur la majoration du tarif cantine pour les retards d'inscription

b) Voiries, Réseaux et Transports

- Règlement assainissement (intervention de M. ROTSAERT),
- Réunion SOGEA/EIFFAGE (intervention de M. DESCHATRETTE)

c) Urbanisme, Habitat t Logement

- Câblage en réseau de l'école
- Travaux à l'école
- Visite de la commission de sécurité de la salle polyvalente,

d) Culture, Sport, Loisirs et Animation locale

- Inauguration du chemin de croix (intervention de Mme BENOIT)

e) Actions sociales, Santé et Emploi

- Réunion COPE de l'Ardusson

f) Divers

- Compte-rendu de l'assemblée générale de la CLI (intervention de M. DESCHATRETTE)
- Réunion avec la DECTRA
- Commission des impôts directs
- Convention de mise à disposition d'un employé municipal de Ferreux-Quincey (intervention de M. DESCHATRETTE)

7. Questions diverses

- Peut-on ouvrir le droit de faire du bruit (ex : tonte de jardin), le dimanche de 10h00 à 12h00 ?

1. Convention avec le Centre de Gestion et délibération pour le contrôle de la sécurité et l'hygiène au travail

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube propose deux conventions :

- une première intitulée ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)
- une seconde intitulée « Assistant de Prévention ».

L'ACFI a pour mission de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer le cas échéant des pistes d'améliorations de ces conditions.

L'Assistant de Prévention a pour mission quant à lui d'assister et de conseiller la collectivité dans la mise en œuvre de ces améliorations possibles.

Le montant total de ces deux conventions est de 700 euros. Il s'agit de poursuivre ou non cette convention déjà mise en place.

Conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, Monsieur le Maire soumet au vote la mise à disposition de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du Centre de Gestion pour exercer ses missions.

Pour : 14 voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 voix

Conformément à l'article 108-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, Monsieur le Maire soumet au vote la mise à disposition de l'Assistant de Prévention du Centre de Gestion pour exercer ses missions.

Pour : 14 voix

Contre : 0 Voix

Abstention : 0 voix

2. Présentation du projet « City-stade »

Monsieur ROTSAERT présente le projet d'implantation d'un « City-Stade » sur la commune, projet travaillé avec mesdames PINGUET et PINIAU.



Ce complexe sportif serait implanté sur l'actuel terrain d'entraînement du club de football, entre le parking et la station d'épuration – Voir Annexe 1

A l'issue d'un appel d'offres restreint, ont été remises :

- trois offres pour la plateforme supportant la structure
- deux offres pour le City-Stade proprement dit.

La plateforme présente des dimensions de 30 mètres sur 16 mètres. Le support sera constitué d'un enrobé avec un synthétique sablé. Une vue avec insertion sur site est visible en Annexe 1.

Les demandes de subventions sont en cours avec des dossiers à envoyer avant le 15 avril 2021.

Les devis sont à signer au plus tard pour le 30 juin 2021. Les travaux seraient réalisés sur la période septembre à novembre 2021.

Deux entreprises ont été retenues par délibération du Conseil Municipal après étude des propositions de la commission :

- l'entreprise ADAM pour la réalisation de la plateforme pour un montant de 20 900 euros.
- l'entreprise MEFRAN pour l'implantation du City-Stade pour un montant de 34 000 euros.

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par ailleurs, M. ROTSAERT précise qu'une étude sera réalisée pour l'éclairage de cet espace et fait remarquer qu'actuellement, seuls six éclairages sur douze fonctionnent pour éclairer le terrain d'entraînement.

3. Délibération pour la gestion des bornes incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de prendre un arrêté communal pour reprendre la compétence de la gestion des bornes incendies et donc la DECI communale (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Cet arrêté a pour objectif de :

- lister les points d'eau sur la commune (publics et privés),
- d'en faire un inventaire pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube,
- d'en contrôler annuellement la mise sous pression pour les bornes publiques et d'en vérifier le contrôle auprès des bornes situées dans le domaine privé.

La proposition est soumise au vote :

Pour : 13 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 0 voix

4. Présentation d'un devis du SDEA pour l'extension du réseau public pour une propriété de la rue des Charrons

Une demande est portée par une habitante du village, Madame Anne PICARD résidant rue des charrons, avec le SDEA pour solliciter une éventuelle prise en charge communale d'une extension du réseau d'électricité public de la commune pour alimenter une parcelle jouxtant sa propriété à l'extrémité de la rue des charrons.

Selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la parcelle à raccorder est en zone UJ (zone urbaine à vocation de jardins) et n'a donc pas d'obligation de raccordement public. Un vote est tout de même proposé pour connaître la position du conseil municipal.

Pour : 0 voix

Contre : 13 voix

Abstention : 1 voix

La réponse du conseil est donc négative.

5. Délibération sur l'attribution des subventions pour l'année 2021

Un nouveau dossier de subvention a été proposé aux associations qui en faisaient la demande pour cette année 2021. L'intention du nouveau Conseil Municipal est de mettre en avant les associations qui auraient des intentions d'animations locales et de service aux habitants de la commune afin de créer une dynamique locale.

M. VILLAIN, adjoint au Maire, présente la synthèse réalisée suite à la réception des dossiers qui était fixée cette année au 25 février 2021 et demande le vote du Conseil pour chaque attribution. Pour rappel, 6573 euros avaient été attribués l'an passé et 7730 euros sont sollicités par les différentes associations cette année. Il est remarqué que certaines associations extérieures n'ont pas fait de demande cette année.

Les activités des différentes associations et leurs propositions sont donc abordées au travers des dossiers présentés par leurs demandeurs et sont évaluées suivant les projets, en valorisant les associations locales.

Suite aux différents échanges et votes, les décisions d'attribution sont les suivantes :

Associations Saint-Aubinoises

Dénomination de l'association	Montant accordé en 2021	Rappel montant en 2020
Association Jeunesse Saint Aubinoise	1200 euros	1600
Anim'Action	1000 euros	800
Club du 3 ^{ème} âge	1000 euros	800
La Gaule Aubinoise	1000 euros	800
Société de chasse	1000 euros	800

Associations Extérieures

Dénomination de l'association	Montant accordé en 2021
Ecole de Musique du Nogentais	506 euros
Protection Civile de l'Aube	200 euros
Comité Départemental Handisport de l'Aube	50 euros
Association Française de la Sclérose en Plaques	80 euros

Le montant total attribué est donc de 6036 euros en 2021.

Mme PINGUET Camille quitte le conseil à 21h20.

6. Travail des diverses commissions

a. Education et Jeunesse

Mme Desliens, adjointe au Maire, rencontre chaque mois désormais Mme Briquet, Directrice de l'école, pour faire le point. Elle indique que suite aux actions menées et aux informations distribuées, les enfants à la cantine se comportent mieux ce qui simplifie le service. La prochaine réunion est prévue le 12 avril prochain.

Suite aux annonces du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) du mois de février, différentes informations sont parues dans les médias locaux au sujet d'une ouverture de classe à Saint-Aubin. Une rencontre avec Mme THIERY, Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale, a permis d'en préciser les contours. M. DESCHATRETTE informe le Conseil que depuis deux rentrées, il existe un dispositif de dédoublement national des classes de CP et CE1 dans les Zones d'Education Prioritaire (ZEP) et que depuis septembre 2020, le gouvernement souhaite plafonner les classes de Grande Section de maternelle (hors ZEP) à 24 enfants afin de favoriser les apprentissages élémentaires « Lire, écrire et compter ». Ce dispositif pouvait concerner l'école de Saint-Aubin mais cet effectif ne serait atteint qu'une fois cette année et pourrait être réparti différemment dans les autres classes suivant l'organisation retenue. De plus, le pic d'effectifs ne seraient plus dépassé les deux années suivantes ce qui rend inutile les travaux nécessaires à cette ouverture de classe. Mme THIERY a pris acte de cette décision et transmis l'information au Directeur des Services de l'Education Nationale (DSDEN) M. BABLON. Mme DESLIENS précise que l'article sorti dans la presse locale indiquait qu'il y aurait 214 enfants accueillis à la prochaine rentrée alors que ce ne sont que 124 enfants.

Par ailleurs, cette réunion avec l'Inspectrice a permis de mettre en lumière un plan de relance national au niveau du déploiement du numérique dans les écoles primaires ; celui-ci pourrait supporter une prise en charge intéressante des investissements dédiés à cet effet. Mme DESLIENS indique que Mme CHAUMONT, enseignante en CP/CE1, serait intéressée par l'installation d'un VPI (Vidéo Projecteur Interactif) dans sa classe. Ce matériel pourrait donc faire l'objet d'une demande de dossier dans ce plan de relance.

La Commission précise enfin que la majoration de tarif de la cantine pour les retards d'inscription sera rédigée dans un avenant à préparer pour la rentrée des classes 2020/2021.

b. Voirie, Réseaux et Transports

- **Rédaction d'un nouveau règlement d'assainissement sur la Commune de Saint-Aubin**

M. ROTSAERT, conseiller, présente le travail conjoint avec Mme PILLET et M. BENOIST au sujet de ce document qui permettra de cadrer les futurs travaux de raccordement sur le réseau public. Il permettra de définir conditions et les modalités suivant lesquelles est accordé le déversement des eaux dans le réseau d'assainissement du Service Public d'assainissement collectif.

Il a pour but de préserver le réseau local, notamment après les travaux réalisés depuis plus d'un an. Sa rédaction sera finalisée début avril et présentée lors du prochain Conseil Municipal.

- **Point sur les malfaçons des travaux de chaussée réalisés sur la Commune par EIFFAGE TP**

M. DESCHATRETTE ET M. ROTSAERT présentent le compte-rendu de la réunion en visioconférence établie le 25 février dernier en présence de M.RIGOLOT, maître d'œuvre de la Commune, M. DEPARDON représentant SOGEA et EIFFAGE TP.

A la suite d'une réunion sur site et après propositions de multiples réserves par la Commission, SOGEA et EIFFAGE TP qui est son sous-traitant, acceptent de revenir sur les parties non réalisées suivant les règles de l'art, sans surcoût pour la Commune.

Il est convenu, qu'une réunion se tiendra à nouveau sur place à la mi-avril pour établir un calendrier des travaux précis par zone et avec des dates bien identifiées afin de pouvoir alerter les habitants via l'application Panneau Pocket ou par courrier dans les boîtes aux lettres le cas échéant. Pour que les conditions météorologiques soient optimales pour ces reprises, les travaux ne seront réalisés certainement que début mai.

c. Urbanisme, Habitat et Logement

Des travaux de câblages ont été chiffrés à l'école maternelle afin de pouvoir enfin avoir le téléphone (dans les trois classes et la garderie) et une connexion internet mais aussi le téléphone dans la cantine scolaire qui était aussi absent.

Après la sollicitation de l'entreprise EDC de Nogent-Sur-Seine (qui n'a jamais donné suite) et TOULOKOWITZ, l'entreprise d'Alexandre PASSIER de Ferreux a été retenue pour un devis de 2934,60 euros. Ces travaux seront réalisés dans le courant du mois de mars afin de raccorder ces différents bâtiments.

La serrure du portail d'entrée de l'école a été changée suite à une usure normale (travaux réalisés en interne) et des recherches de fuites d'eau sont envisagées sous le préau suite à de fortes pluies et des infiltrations constatées.

La visite de la Sous-Commission Départementale de Sécurité ERP-IGH s'est déroulée le 26 février en présence de MM. ANCEAUX et DESCHATRETTE. Suite aux travaux de mise en conformité du tableau électrique et la bonne tenue générale des différents éléments inspectés, quelques améliorations sont à prévoir, non pénalisantes pour le maintien de l'ouverture de la salle au public. Ces améliorations seront mises en œuvre durant les mois de mars et avril (signalétique et information aux usagers de la salle).

La question de proposer une ouverture à la location de la salle polyvalente aux réunions d'entreprises (type séminaire ou assemblée générale) est posée avec une réflexion à mener sur le montant de la location et les prestations à fournir.

d. Culture, Sport, Loisirs, et Animations Locales

Madame BENOIT indique que le chemin de croix restauré a fait l'objet d'une messe de bénédiction le 6 mars 2021. Les personnes présentes à la cérémonie ont pu apprécier la qualité du travail de restauration réalisé et constater l'embellissement de l'église.

e. Actions sociales, Santé et Emploi



M. BENOIST fait le point sur la dernière réunion de la COPE de l'Ardusson. Le taux de nitrates est toujours supérieur à 51mg/l (limite autorisée à 50mg/l) ce qui nous engage à poursuivre la distribution de l'eau embouteillée.

Il nous informe également sur le fait que les tarifs de l'eau potable vont subir une augmentation de 6 centimes au mètre cube mais a contrario, la cotisation de 56 centimes par habitant qui existait sur l'entretien des bouches à incendie est supprimée.

Pour information, la Commune assure actuellement la distribution de l'eau embouteillée à raison de 7 palettes par mois aux administrés concernés.

f. Divers

M. DESCHATRETTE rend compte de l'Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Nogent-Sur-Seine qui s'est déroulée en visioconférence le lundi 15 février 2021. L'année 2020 a été perturbée pour cette instance en raison de la crise sanitaire et des élections municipales. Aucune activité n'a été réalisée en 2020. L'année 2021 est envisagée avec des projets de communication enfin vers le public avec un budget proposé à cet effet et un rôle de contrôle opérationnel sur les installations avec le renouvellement de la cellule de veille.

Une réunion avec les responsables du centre d'enfouissement de Saint-Aubin (SUEZ Environnement) s'est tenue en mairie en présence de M. BARAT, Maire, MM. DESCHATRETTE et VILLAIN, adjoints, afin de clarifier la situation de la tarification des déchets déposés sur site par les habitants et les entreprises. Un compte-rendu présentant les propositions du gestionnaire est attendu pour être débattues en conseil municipal.

M. DESCHATRETTE, après contact avec le Maire de Ferreux, M. MEUNIER, confirme au Conseil Municipal que la Mairie de Ferreux met à la disposition de notre collectivité l'un de ses agents communaux pour une demi-journée par mois. Il propose, en accord avec M. MEUNIER, que cette intervention soit regroupée sur des interventions ponctuelles plus longues pour des travaux plus conséquents.

Le travail de recherche sur l'Historique de Saint-Aubin se poursuit avec le groupe de travail qui s'élargit aux habitants. Un article est paru dans l'Est-Eclair pour en relater le contenu le 5 mars dernier.

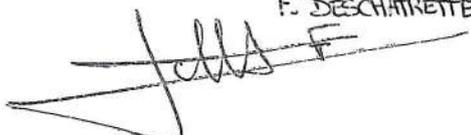
Une commission des impôts directs se tiendra le 16 mars prochain avec convocation préalable des intéressés.

7. Questions diverses

La question est posée par M. ROTSAERT qui demande s'il est envisageable, comme à Nogent-Sur-Seine, d'ouvrir le droit à faire du bruit le dimanche matin de 10h à 12h. Actuellement, cette éventualité n'est pas à l'ordre du jour mais peut faire l'objet d'une étude auprès des habitants tout en étant en conformité avec les recommandations départementales éventuelles.

La séance est levée à 23 heures 30 minutes.

V. BARAT

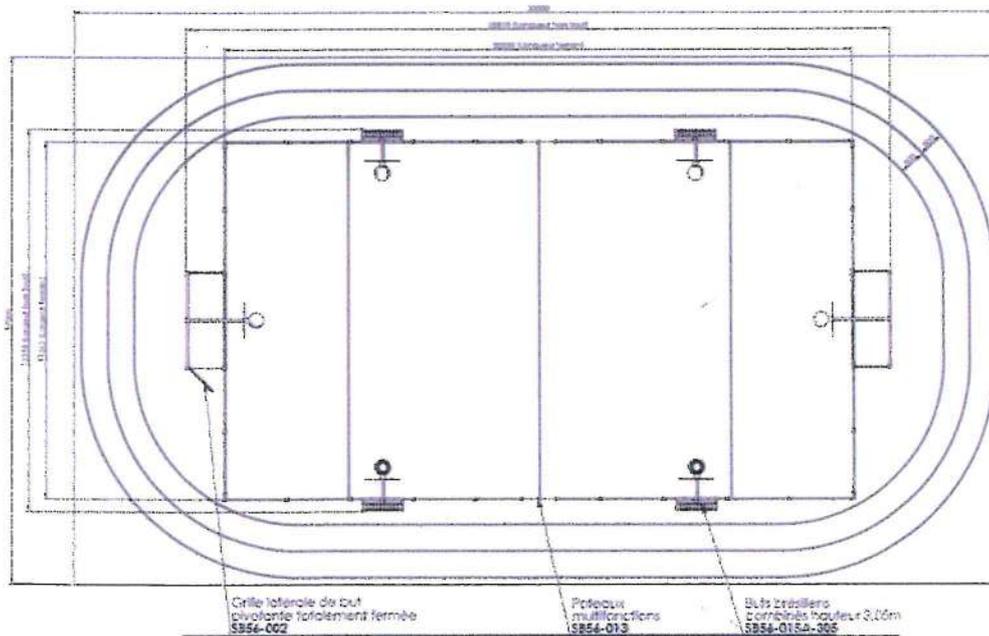

Le Secrétaire
F. DESCHATRETTE


ANNEXE 1 – CITY-STADE

Plan de situation



Vue en plan du City-Stade



Perspective du projet



Intégration du projet dans le site

